

tenue sous la présidence de Monsieur GUISEIX, assisté(e)
de Madame MARCISIEUX et Madame TOPSI, Conseillères
En présence de Monsieur GILLMANN, Rapporteur public
Madame NICANOR, Greffière

08 heures 00

01) DOSSIER N° 1900445 RAPPORTEUR: Monsieur Olivier GUISEIX

Titre de l'affaire @ RENVOI DU CE : demande d'annulation de la décision implicite du Préfet de la Guyane de rejet résultant de la demande de concours de la force publique pour l'exécution d'une ordonnance du juge des référés du TGI de Cayenne du 29 février 2008

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	SCI DE PROVENCE	
Défendeur	PREFET DE LA GUYANE	Le Préfet
Observateur	COMMUNE DE SAINT LAURENT DU MARONI	PAGE JULIE (Cour)

Arrêté le 19/11/2024
Le président du tribunal